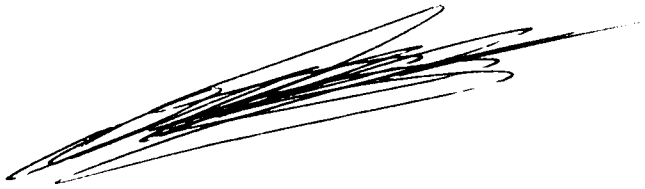
Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/08/2026 - 12244 - 2017 B 02230 - 833 452 865 - ABCD INVEST

TELEDEC.fr

Certifie conforme à l'original par le président M Boucher Alexandre



ABCD INVEST

Liasse fiscale 2025

Exercice comptable du 01/01/2025 au 31/12/2025

Document reçu par les services fiscaux le 21/04/2026 à 18:33

DGFiP N° 2033-A-SD **2026**

cerfa

N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise | ABCD INVEST - SIREN : 833452865 | Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois | 12 | Durée de l'exercice précédent | 12 |

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2025 Net 3	Exercice N-1 clos le 31/12/2024 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010	135 000	012	0	135 000	135 000
	Immobilisations incorporelles - Autres	014	7 983	016	1 161	6 823	
	Immobilisations corporelles	028	45 082	030	22 675	22 407	28 104
	Immobilisations financières (1)	040	670 889	042	0	670 889	670 799
	TOTAL I (5)	044	858 954	048	23 836	835 118	833 902
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro. en cours de production	050	0	052	0	0	
	Stocks marchandises	060	0	062	0	0	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	0	066	0	0	2 400
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	80 674	070	0	80 674	86 674
	Créances autres (3)	072	145 288	074	0	145 288	98 387
	Charges constatées d'avance	092	0	094	0	0	1 353
	Valeurs mobilières de placement	080	0	082	0	0	
	Disponibilités	084	761	086	0	761	29 483
	TOTAL II	096	226 722	098	0	226 722	218 298
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	1 085 676	112	23 836	1 061 841	1 052 200

PASSIF

			Exercice N NET	Exercice N-1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120	111 680	111 680
	Ecarts de réévaluation	124	0	
	Réserve légale	126	21 900	21 900
	Réserves réglementées	130	0	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres 131 : 0)	132	1 720	1 720
	Report à nouveau	134	420 961	282 846
	Résultat de l'exercice	136	145 907	138 115
	Subventions d'investissement	137	0	
	Provisions réglementées	140	0	
	TOTAL I	142	702 168	556 261
Provisions pour risques et charges	**TOTAL II**	154	0	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	235 467	285 020
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	0	
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	15 035	19 434
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 : 1 126)	172	7 360	33 433
	Comptes courants d'associés	173	0	
	Autres dettes	175	101 810	158 052
	Produits constatés d'avance	174	0	
	TOTAL III	176	359 673	495 939
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	180	1 061 841	1 052 200

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	0	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	135 672
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	136 422	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	8 074
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	0		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	0

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

Dividendes régime mère-fille - QP à réintégrer	7 500

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES

Dividendes régime Mère-fille	150 000

DGFiP N° 2033-C-SD **2026**
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Designation de l'entreprise **ABCD INVEST - SIREN : 833452865**

Néant ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immoBILISATIONS en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	135 000	402	0	404	0	406	135 000	0	
	Autres	410	0	412	7 983	414	0	416	7 983	0	
Terrains		420	0	422	0	424	0	426	0	0	
Constructions		430	0	432	0	434	0	436	0	0	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	0	442	0	444	0	446	0	0	
Installations générales, aménagements divers		450	25 744	452	0	454	0	456	25 744	0	
Matériel de transport		460	5 117	462	0	464	0	466	5 117	0	
Autres immobilisations corporelles		470	14 220	472	0	474	0	476	14 220	0	
Immobilisations financières		480	670 799	482	90	484	0	486	670 889	0	
	TOTAL	490	850 880	492	8 074	494	0	496	858 954	0	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495	0	497	0	498	0	499	0	
Autres immobilisations incorporelles	500	0	502	1 161	504	0	506	1 161	
Terrains	510	0	512	0	514	0	516	0	
Constructions	520	0	522	0	524	0	526	0	
Installations techniques, matériel et outillage industriel	530	0	532	0	534	0	536	0	
Installations générales, aménagements divers	540	5 162	542	2 574	544	0	546	7 736	
Matériel de transport	550	5 000	552	0	554	0	556	5 000	
Autres immobilisations corporelles	560	6 816	562	3 123	564	0	566	9 939	
TOTAL	570	16 978	572	6 858	574	0	576	23 836	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR

Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values Court terme	Long terme 19%	Long terme 15% ou 12,8%	Long terme 0%
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 0	580 0	582 0	584 0	586 0	581 0	587 0	589 0
Plus-values taxables à 19%			579 0	Régularisations	590 0	583 0	594 0	595 0
TOTAL					596 0	585 0	597 0	599 0

DGFiP N° 2033-D-SD **2026**
ADAPTÉ A LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Designation de l'entreprise : ABCD INVEST - SIREN : 833452865

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Néant ☐

A NATURE DES PROVISIONS

		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	0	603	0	605	0	607	0
	Autres provisions réglementées	610	0	612	0	614	0	616	0
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0
	Sur comptes clients	650	4 000	652	0	654	4 000	656	0
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0
	TOTAL	680	4 000	682	0	684	4 000	686	0

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681	0	683	0	
Autres immobilisations incorporelles	700	0	705	0	
Terrains	710	0	715	0	
Constructions	720	0	725	0	
Installations techniques, matériel et outillage	730	0	735	0	
Installations générales agencements aménagements divers	740	0	745	0	
Matériel de transport	750	0	755	0	
Autres immobilisations corporelles	760	0	765	0	
TOTAL	770	0	775	0	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

1	Indemnités pour congés à payer charges sociales et fiscales correspondantes	
2	**Provision pour indemnités de départ à la retraite**	0
3	**Provision pour perte de change**	0
		0
	TOTAL à reporter 780	0

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	0
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	0
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	0
Déficits imputés	983	0
Déficits reportables	984	0
Déficits de l'exercice	860	0
Total des déficits restant à reporter	870	0

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	0	381	0
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	0		
Montant de la TVA collectée				374	0
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	0
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	0
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	0

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			690	0
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			691	0
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692	0		
Revenu brut social (si le montant est positif)			693	0

DGFiP N° 2033-F-SD **2026**
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC FR

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | ABCD INVEST - SIREN : 833452865 | Néant ☐

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	11168
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	11168

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre M Nom complet Alexandre BOUCHER
Nom d'usage
% de détention 100 Nb de parts ou actions 11168
Naissance Date 09/09/1987 N Département 77 Commune MELUN Pays FRANCE
Adresse :
232 QUAI DES TILLEULS
77350 LE MEE SUR SEINE
FRANCE

DGFiP N° 2033-G-SD **2026**
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ A LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | ABCD INVEST - SIREN : 833452865 | Néant ☐

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 **3**

Forme juridique SARL	**Dénomination** AMBULANCES MELUNAISE		
N° SIREN (si société établie en France) 392069381		**% de détention**	100
Adresse 232 QUAI DES TILLEULS 77350 LE MEE-SUR-SEINE FRANCE			
Forme juridique SARL	**Dénomination** AMBULANCES PARAMED IDF		
N° SIREN (si société établie en France) 831883376		**% de détention**	100
Adresse 555 AVENUE MARGUERITTE PEREY 77127 LIEUSAINT FRANCE			
Forme juridique SARL	**Dénomination** UPH UNITES PRE HOSPITALIERE		
N° SIREN (si société établie en France) 789834132		**% de détention**	80
Adresse 3 RUE LEOPOLD SEDAR SENGHOR 91000 EVRY-COURCOURONNES FRANCE			

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2026)
cerfa
N° 15252*12
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2025 **au** 31/12/2025 **ou Année :** 2025	
Dénomination de l'entreprise : ABCD INVEST	**Néant** ☐
SIREN de l'entreprise : SIREN : 833452865	**PME au sens communautaire** ☐
Régime de l'intégration fiscale *(article 223 A du CGI)* : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration *(article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)*	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos *(article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD*			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat *(article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD*			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l' Union européenne ou de l'Espace économique européen		0
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d' organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		0
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) x 10/90 + ligne 3) *(article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD*			
		dont montant préfinancé	0
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	0
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'*article L 3141-32 du code du travail*	2	0
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	0
Réduction d'impôt collectivités outre-mer *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire *(article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)*			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés *(article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques *(article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles *(article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers *(article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés *(article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques *(article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire *(article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » *(article 244 quater I)*			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » *(article 244 quater T du CGI)*			
Crédit d'impôt au titre des dépenses d'achat de carburants d'aviation durables *(article 220 decies du CGI)*			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières *(article 136 du CGI)*	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse *(article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche *(article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD*	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" *(article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD*	0
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité *(article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD*	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille *(article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique *(article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD*	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques *(article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art *(article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo *(article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales *(article 220 septdecies du CGI)*	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique *(article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD*	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro *(article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD*	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole *(article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif *(article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social *(article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD*	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Identification de la société

Désignation de la société : ABCD INVEST - SIREN : 833452865

Adresse du siège social si différente :

	I. Résultats de l'exercice	
A.	Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	**4 008**
b	Dont plus-value nette à court terme	**0**
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	**0**
B.	Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	**0**
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	**0**
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	**0**
	II. Bénéfices soumis au taux réduit	
g	Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	**4 008**
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	**0**
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	**4 008**
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	**0**
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	**0**
	Total lignes h à k	**4 008**
l	**III. Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)	**0**
m	**IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)	**0**

DECLOYER
adapté à la
télédéclaration
par TELEDEC.fr

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

ABCD INVEST - SIREN : 833452865

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année 0

Local

Référence du local	
Invariant du local	
Adresse du local	
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	
SIREN du propriétaire du local	
Mode d'occupation du local	
Montant du loyer annuel du local	
Date de fin d'occupation du local *(laisser vide si non applicable)*	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD
2026
cerfa
N° 11084*28
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A — IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du principal établissement
ABCD INVEST - SIREN : 833452865	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****
Adresse du siège social	Ancienne adresse en cas de changement
555 AVENUE MARGUERITE PERREY 77127 LIEUSAINT FRANCE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B — ACTIVITÉ

Activités exercées — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C — RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0
L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0
Bénéfice imposable à 15%	4 008		

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%	0	PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0
PV à long terme imposables à 0%	0	PV exonérées (238 *quindecies*)	0		

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art 44 *sexies*	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies* -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 *terdecies*	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 *quaterdecies*	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies*	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		0 Plus values exonérées relevant du taux de 15%			0

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art 244 *quater* W (cocher la case) ☐

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)

Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)

Base d'imposition :		Taux d'imposition :	

D — IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	0
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	0

E — CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	0

F — COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	Pennylane

COMPTABLE ET/OU CONSEIL

Comptable : ☐ Salarié ?	
SAS EXPERTS ET ENTREPRENDRE PARIS 46 RUE CARDINET 75017 PARIS 17 FRANCE	

Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	**Nom du prestataire ECF**	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

							Si déposé néant, cochez la case :	☐
G	**RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**							
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même						*a*	0
	payées par un établissement chargé du service des titres						*b*	0
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires.							*c*	0
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts							*d*	0
Montant des autres distributions								
							e	
							f	
							g	
							h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %							*i*	0
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%							*j*	0
Montant des revenus répartis							*Total (a à h)*	0

H	**RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS**						
Nom prénoms domicile qualité (associé,ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires	 Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires	 Remboursements

I	**DIVERS**
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

J	**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**			
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			32 663
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			0
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	0	0	0
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	0	0	0
	MVLT réalisée au cours de l'exercice	0	0	0
	MVLT restant à reporter	0	0	0

K	**OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS**	
	Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	0
	Nombre de reçus délivrés	0

ABCD INVEST

Société par Actions simplifiée au capital de 111 680€

RCS MELUN 833 452 865

Siège social : 555 Avenue Marguerite Perey

77127 LIEUSAINT

DÉCISION ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Proposition de la décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associé unique décide d'affecter la bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 145 907 euros de la manière suivante:

- Une somme de 145 907 euros

Affectée au compte «Report à nouveau »

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 702 168 euros.

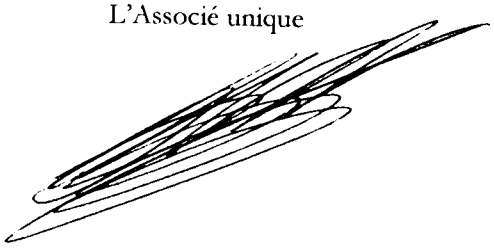
Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément à la loi, l'Associé unique rappelle qu'il n'y pas eu de distribution de dividendes aux cours des trois derniers exercices.

Décision Ordinaire annuelle du 30 juin 2026

Cette décision est prise par l'Associé unique.

Certifié conforme
L'Associé unique



ABCD INVEST
Société par Actions simplifiée au capital de 111 680€
RCS MELUN 833 452 865
Siège social : 555 Avenue Marguerite Perey
77127 LIEUSAINT

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six
Et le 30 juin
A Lieusaint au 555 Avenue Marguerite Perey

Monsieur BOUCHER Alexandre, associé unique de la société ABCD INVEST, Société par Actions simplifiée au capital de 111 680€ divisé en 11 168 actions de 10€ de valeur nominale,

A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve lesdits rapports les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé unique approuve la proposition d'affectation de résultat qui lui a été présentée.

L'Associé unique décide d'affecter la bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 145 907 euros de la manière suivante:

- Une somme de 145 907 euros

Affectée au compte «Report à nouveau »

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 702 168 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes, ni revenu, n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

AB

TROISIÈME DÉCISION

Monsieur BOUCHER Alexandre, Président de la Société n'a pas été rémunéré au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Au titre d'année 2026, Monsieur BOUCHER Alexandre, Président de la Société ne percevra pas de rémunération.

Monsieur BOUCHER Alexandre peut prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais dégagés dans le cadre de son mandat social et dans l'intérêt de l'exploitation de la Société.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L.227-10 et suivants du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

M. BOUCHER Alexandre

